

PROCONTROL

Organisme de Contrôle Agréé par l'Etat
Installations Electriques

Sieges Social & d'exploitation:

Rue du Fond des Fourches 41
B-4041 VOTTEM
TVA : BE 0507 735 513

Tel : 04/227.15.77
Fax : 04/227.47.24
E-mail : secretariat@pro-control.be

Affaire : E09/0065/20200227/06

Date de visite : 27/02/2020

Date du rapport : 27/02/2020

RAPPORT D'EXAMEN DE CONFORMITE/ DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION

Lieu de visite	Responsable des travaux	Proprietaire/Gestionnaire
Nom,Prénom : MBARKI	Nom,Prénom : -aucun-	Nom,Prénom : MBARKI Mr
Rue : de Verviers 163	Carte ID :	Rue : de Verviers 163
B-4821 ANDRIMONT	Tva :	B-4821 ANDRIMONT

1. Conclusion : <https://bit.ly/2mn4GFd> - ART 86 : Portée des conclusions et Devoirs du propriétaire

- L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : 27-02-2045 délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : --/--/-- Par le même organisme de contrôle.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas ou, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max.1 an des infractions subsistent l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.
- Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés à la demande.

2. Type de controle Base de l'examen : RGIE et de la procédure interne : PRO-INS-E-02- 01 02

<input type="checkbox"/> Art:270 <input type="checkbox"/> Temporaire	<input type="checkbox"/> Mise en usage	<input type="checkbox"/> Modification <input type="checkbox"/> Extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art:86	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
<input checked="" type="checkbox"/> Art:271	<input type="checkbox"/> Périodique	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle		<input type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input type="checkbox"/> Art:276 Renforcement			<input type="checkbox"/> Art:271b	<input type="checkbox"/> Partie commune
<input type="checkbox"/> Art:276b Transfert de propriete			<input checked="" type="checkbox"/> Art:278	<input type="checkbox"/> Installation photovoltaïque

3. Données générales de l'installation

Données distributeur => Nom du GRD : - pas communiqué - Schéma de distribution TT SN compteur bi-horaire : 55263085 marque : SIEMENS

EAN : Non Communiqué Compteur non placé

Protection de branchement : 30 A/MAX. à placer. Colonne d'alimentation type :VFVB/XFVB Section : 4x10 mm2

Données installation :

Tension nominale : 3x230V - Courant nominal max :40 A - Type de prise de terre : boucle piquets non-visible

Cable d'alimentation tableau principal => type : VFVB/XFVB - section : 4x10 mm2 - Nombre de tableau électrique : 2 - Nombre de circuits électrique : 11

Description installation : voir annexe de 1 a 8

Disp.de Sect. Gén : 40 A / 300 mA -

4. Mesures - Tests - Contrôles visuels - Scelle :

Contact dir. Contact Indir. Montage - Appareils - Matériels - I > section - Schémas - Contrôle boucle de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 27,9 Ω / Isolement général : 1,67 M Ω Continuité de terre - Test de dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était plombé - a été plombé - n'a pas été plombé - n'est pas plombable - absence de différentiel

5.Infractions : voir schéma(s) visés en annexe voir croquis réalisé en annexe (art276bis)

Infractions:Néant	Remarques:Néant
-------------------	-----------------

Inspecteur (Nom et Signature)
Pour Pro Control ASBL
Mr Christophe GIERMAN

Le demandeur (Signature)

Visa du GRD

Ce rapport comporte 8 annexe(s)

DTT/R/E02-01/E02-02-Art 86

VERSION A-REV 06 - Date d'application 9/12/2019

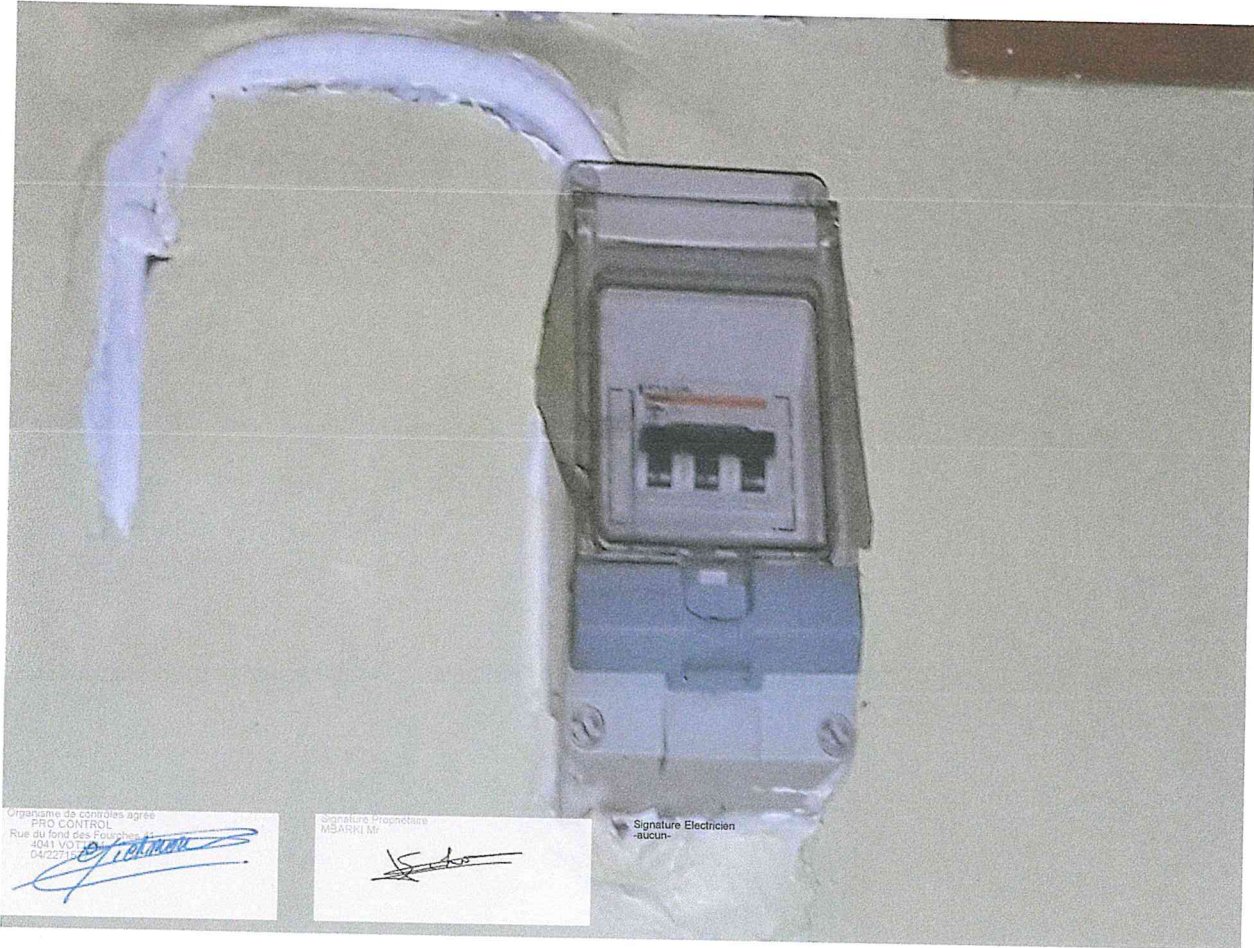
La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de Pro Control
De reproductie van dit verslag wordt enkel in zijn geheel en met de schriftelijke goedkeuring van Pro Control toegestaan

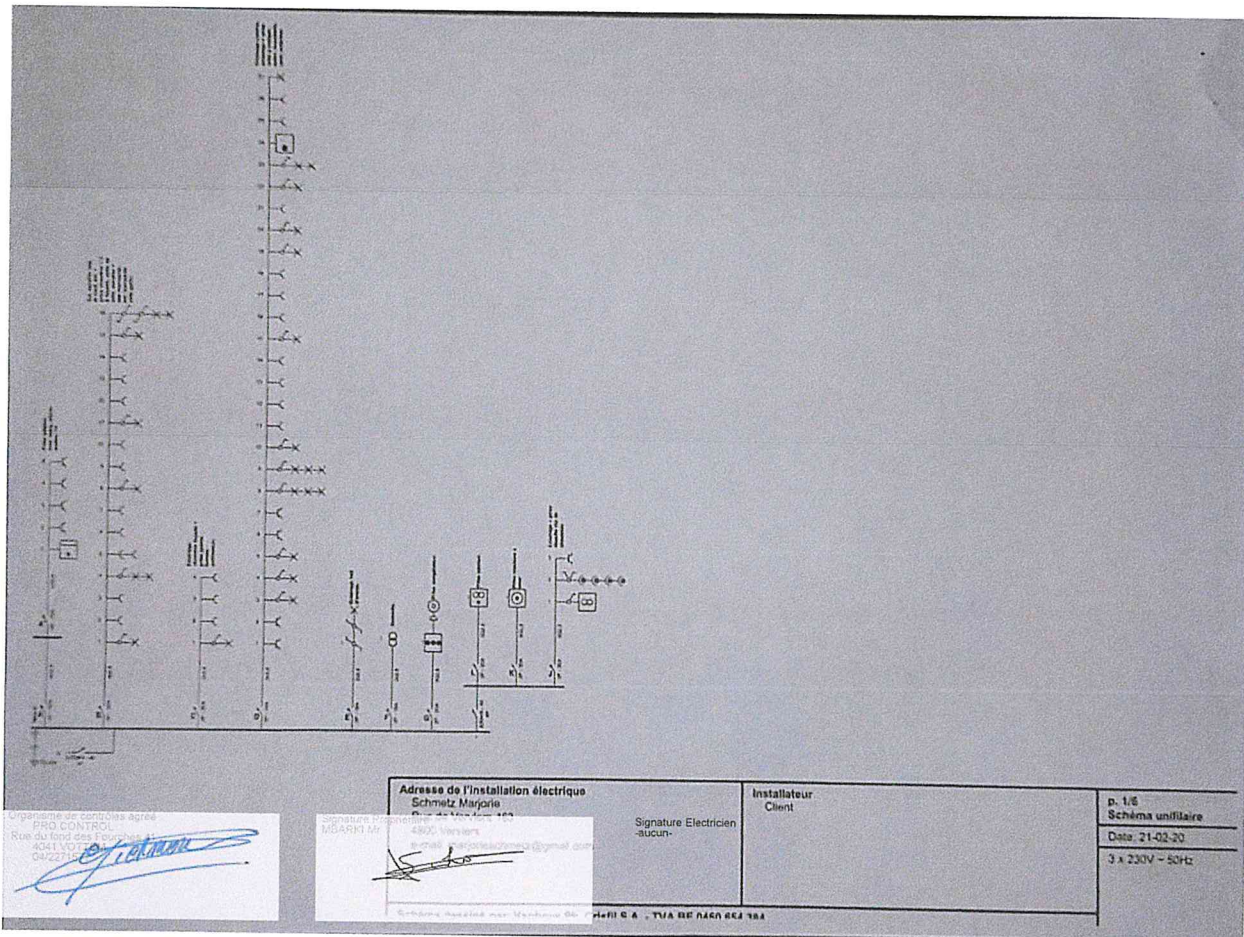
Version logiciel : 0.4.1 N° Appareil de mesure : 9



Coffret terminus		Coffret terminus		Coffret terminus	
2000	Le matériel doit être accessible	ART 15	2504	Le tableau doit être remplacé car il n'a pas de porte	ART 49 et 248-01-03-140
2100	Isolément des canalisations et du matériel	ART 20	2506	Le coffret doit être muni de caches pour éviter les contacts avec les parties électriques du coffret IPXX-B	ART 49-01
2200	La résistance d'isolement doit être supérieure ou égale à 0,5 Mohm	ART 20	2507	Il faut protéger les parties actives sous tension par une enveloppe ou de l'isolant	ART 34 et 35 + 49
2300	Protection contre les chocs électriques indirects en schéma TT / ART 86	ART 86	2508	Il faut prévoir un dispositif de coupure de toutes les phases et le neutre éventuellement. Il doit être égal ou supérieur à 25 A	ART 248-02
2400	La prise de terre doit être reliée au sectionneur de terre celui-ci sera relié aux équipotentialités et aux conducteurs de protection	ART 28	2509	Les appareils de coupure et les dispositifs de protection sont repérés de manière claire et visible	ART 16-02
2500	Réalisation de la prise de terre, conducteurs de protection BT et conducteurs de terre en basse tension	ART 69-71	2510	Le repérage ne correspond pas aux plans	ART 16-02
2600	Absence de prise de terre d'un conducteur de terre à fond de fouille 10mm² (C ou Du Fd) pour un engorgement 0,6 m	ART 86-1 & ART 86-07	2511	Le matériel doit être installé conformément aux règles de l'art	ART 9-02
2700	La valeur de la résistance de dispersion doit être inférieure à 30 Ohms. Si la valeur est supérieure à 30 Ohms et inférieure à 100 Ohms, il faut compléter par des dispositifs de protection à haute sensibilité (Voir 2526)	ART 86-1 & ART 86-07	2512	La coupure du neutre doit se faire en même temps que les phases	ART 133
2800	Le conducteur de terre doit être au minimum de 16 mm² de couleur Jaune-Vert	ART 71-199	2513	Les circuits doivent être conçus pour qu'ils ne puissent être alimentés involontairement par un autre circuit.	ART 13
2900	Manque d'un dispositif de sectionnement de la terre pour mesure de la résistance de dispersion	ART 28 (7)	2514	Les protections doivent être équipées d'éléments de calibrage	ART 251-01
3000	Le conducteur de protection en basse tension S Conducteur < 16 mm² (SP < S L / Si 16 mm² < S < 35 mm² SP < 16 mm² / S < 35 mm²) (SP < S / S)	ART 70-02	2515	Il faut remettre les protections par fusibles dans leur état d'origine (retrait shunt)	ART 205-1 et 3
3100	Liaisons équipotentialités	ART 72-1	2516	Il faut remettre les protections du type disjoncteur dans leur état d'origine (retrait shunt)	ART 205-1 et 3
3200	Réalisation non conforme des équipotentialités principales minimum de 6 mm² pour canalisation d'eau / gaz (chauffage/climatisation / construction métallique)	ART 73-1	2517	Il faut revoir les dispositifs de protection des canalisations et des récepteurs installés en aval	ART 116 / 117/118
3300	Absence ou réalisation non conforme des équipotentialités secondaires	ART 73-1	2518	Les canalisations de section de 1 mm² doivent être protégées par des fusibles de courant nominal de 6A ou des disjoncteurs de courant nominal de 10 A.	ART 278-05
3400	Mettre les équipotentialités dans la salle de bain - 6 mm² eau douche baignoire	ART 86	2519	Il faut relier et remplacer les canalisations de section inférieure à 1 mm²	ART 278-05
3500	Cette liaison doit être de 2,5 mm² avec protection et de 4 mm² sans protection	ART 73-02	2520	Les circuits comportant des prises sont d'une section minimale de 2,5 mm² et les circuits réalisés en 1,5 mm² ne peuvent pas comporter de prises de courant (uniquement de l'éclairage)	ART 199-05
3600	Mesure de la continuité n'est pas assurée	ART 72-23	2521	Les circuits mixtes sont en 2,5 mm²	ART 199-05
3700	Les coupures des conducteurs de protection doivent être de couleur Jaune-Vert	ART 199	2522	Les circuits de commande doivent être d'une section minimale de 0,5 mm²	ART 199-05
3800	Protection contact indirect par Différentiel	ART 86-07	2523	Le recouvrement de la cuisine électrique : La banquette et les appareils, prévoir des canalisations de 6 mm² en monophasé et de 4 mm² en triphasé. Dérogation 2,5 mm² minimum dans un tubage de 1 pouce 25,4 mm de diamètre ou soit une pose dans un tubage + tubage parallèle à la canalisation de même section ou un câble apparent de section 2,5 mm²	ART 199-05
3900	Manque dispositif différentiel 30 mA placé à l'origine du tableau ayant un courant de minimum 40A mais dimensionné pour le courant max d'arrivée et de 300 mA courant de fuite	ART 85-02	2524	Les tensions nominales sont affichées de manière apparente et en des endroits suffisamment choisis	ART 16-04
4000	Le différentiel doit avoir une intensité nominale minimum 40A et doit être adapté à l'intensité du compteur, le différentiel de 40A doit avoir le marquage 22,5kA/s	ART 85-02	2525	Le pictogramme danger électrique doit être apposé sur le tableau de façon durable	ART 16-04
4100	Il faut prévoir un dispositif de protection de haute sensibilité 30 mA pour la salle de bain/salle de douche et les laveuses/séchoir et le lave-vaisselle	ART 86-08	2526	Il faut prévoir un différentiel d'un plus grande sensibilité si la résistance de terre est supérieure à 30 ohms. Il faut un différentiel de 30 mA pour les circuits d'éclairages, un différentiel pour des circuits ayant maximum 16 sockets de prise + un différentiel de 100mA pour la cuisine (réfrigérateur, congélateur, sèche-linge)	ART 86-07
4200	Les différentiels doivent fonctionner après avoir actionné le bouton Test (30 ms / 200mA)	ART 86-09 et ART 270	2527	Seuls les coupes circuit à fusibles ou petits disjoncteurs à broche de type D sont admis	ART 251-01
4300	Les boîtes d'entrée et de sortie sont munis d'un dispositif de protection pour l'accessibilité par plombage	ART 86-09 et ART 270	2528	Le courant de court circuit minimum est de 3000 A et la classe de limitation d'énergie est 3	ART 251-05
4400	Les schémas	ART 16 et 269	2529	La section des portages doit correspondre au courant admissible I _z dans la canalisation I _z	ART 251
4500	Il faut les schémas unitaires de l'installation électrique	ART 16 et 269	2530	Les records lustrés ne sont pas utilisables pour les connexions (Prolongation de canalisation)	ART 142
4600	Il faut les schémas de position des éléments de l'installation électrique	ART 269	2531	Les liaisons en fils souples dans le tableau électrique (Différentiel, disjoncteurs) ne sont pas réalisés avec des embouts à leurs extrémités	ART 251
4700	Les schémas unitaires doivent correspondre à la réalité	ART 16 et 269	2700	Conducteur de protection	ART 70-1 86-2 86-4
4800	Les schémas de positions des éléments doivent correspondre à la réalité	ART 269	2701	Le conducteur de protection emprunte les mêmes canalisations que les conducteurs actifs et pour autant qu'il soit isolé comme les autres conducteurs. A l'exception des conducteurs allant aux interrupteurs	ART 70-1 86-2 86-4
4900	Les schémas doivent être signés par le propriétaire et l'installateur	ART 269	2702	Il faut des conducteurs de protection PE d'une section minimale de 2,5 mm² soit JV ou de 4 mm² sans isolation	ART 70-02-03
5000	Tableau Electrique	ART 269	2703	Accum appareil de coupure tel que coupe-circuit à fusibles, interrupteur ou sectionneur est installé dans les circuits des conducteurs de protection	ART 70-05
5100	Le tableau doit être placé à environ 1,5 m au-dessus du sol et doit être facilement accessible pour le matériel	ART 248-03	2704	Les prises de courant comportent un contact de terre qui doit être relié au conducteur de protection	ART 86-03
5200	Les circuits de tarifs différents doivent être placés dans des coffrets distincts	ART 248-01	2705	Le conducteur de protection est relié à la masse des appareils de classe I	ART 70-06 30-07
5300	Le Tableau n'est pas de classe I ou I 1 la paroi du tableau arrière est inamovible	ART 248-01	2706	Le YTLMB - HD3-VH-11 ne peut être utilisé comme canalisation	ARTS ARTS 209
5400	Le tableau doit être placé sur une surface sèche et incombustible	ART 248-01	2800	Code de couleur et Canalisations	
5500	Toute constatation sur le résultat obtenu lors du contrôle doit être notifiée, par courrier adressé à l'ASSEL Pro Control (conformément à nos conditions générales de vente)- Toutes les informations contenues dans le rapport sont confidentielles, en cas de sinistre pouvant impliquer le résultat du contrôle, les informateurs pourront être diligents	ART 248-01	2801	Nous demandons le retrait des conducteurs inutilisés ou leurs isolations	

Version A - Rév 05 - Date d'application 07/10/2019





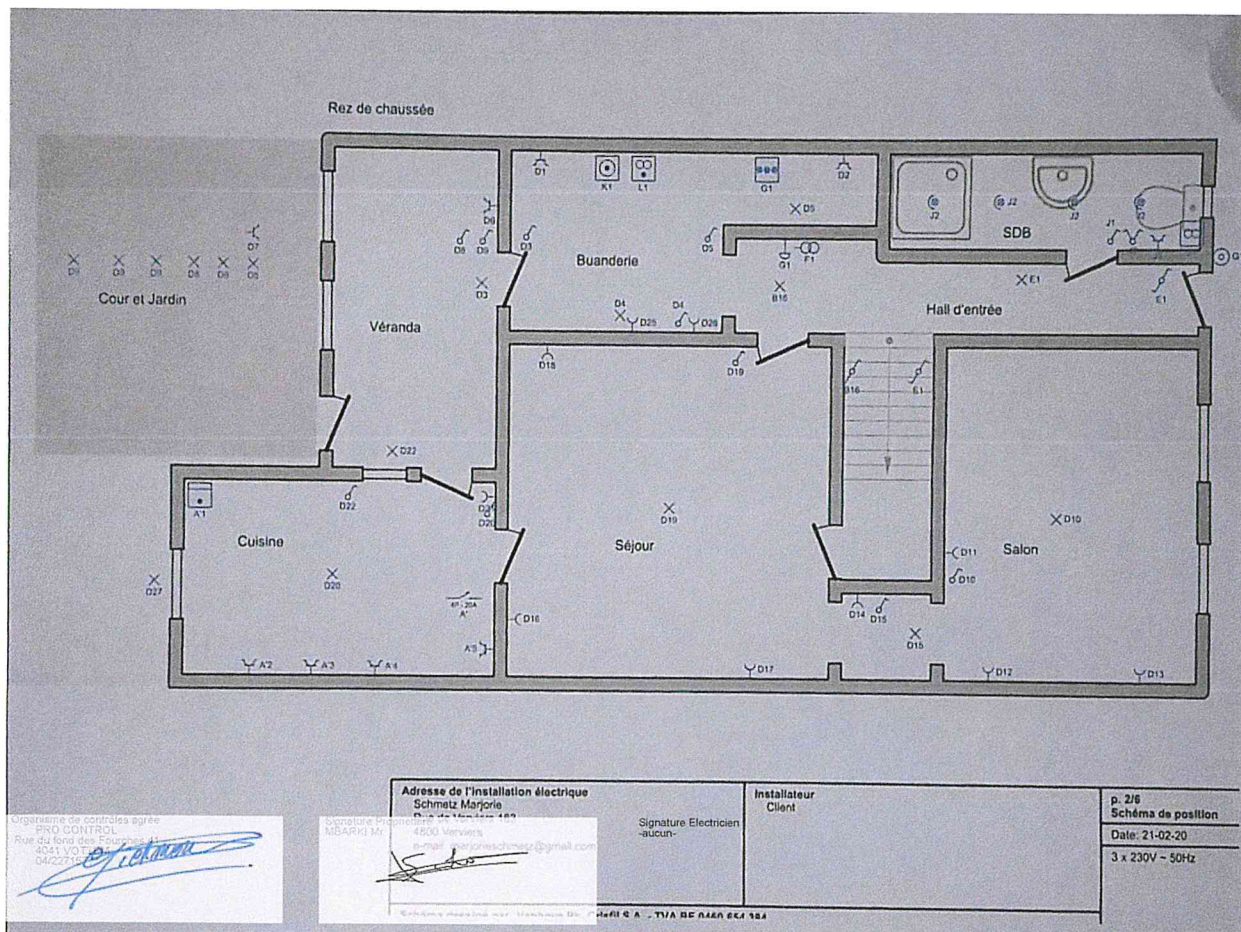
Organisme de contrôles agréé
PRIS CONTROL
Rue du fond des Forêts
4341 OUVRIEUX
047221157

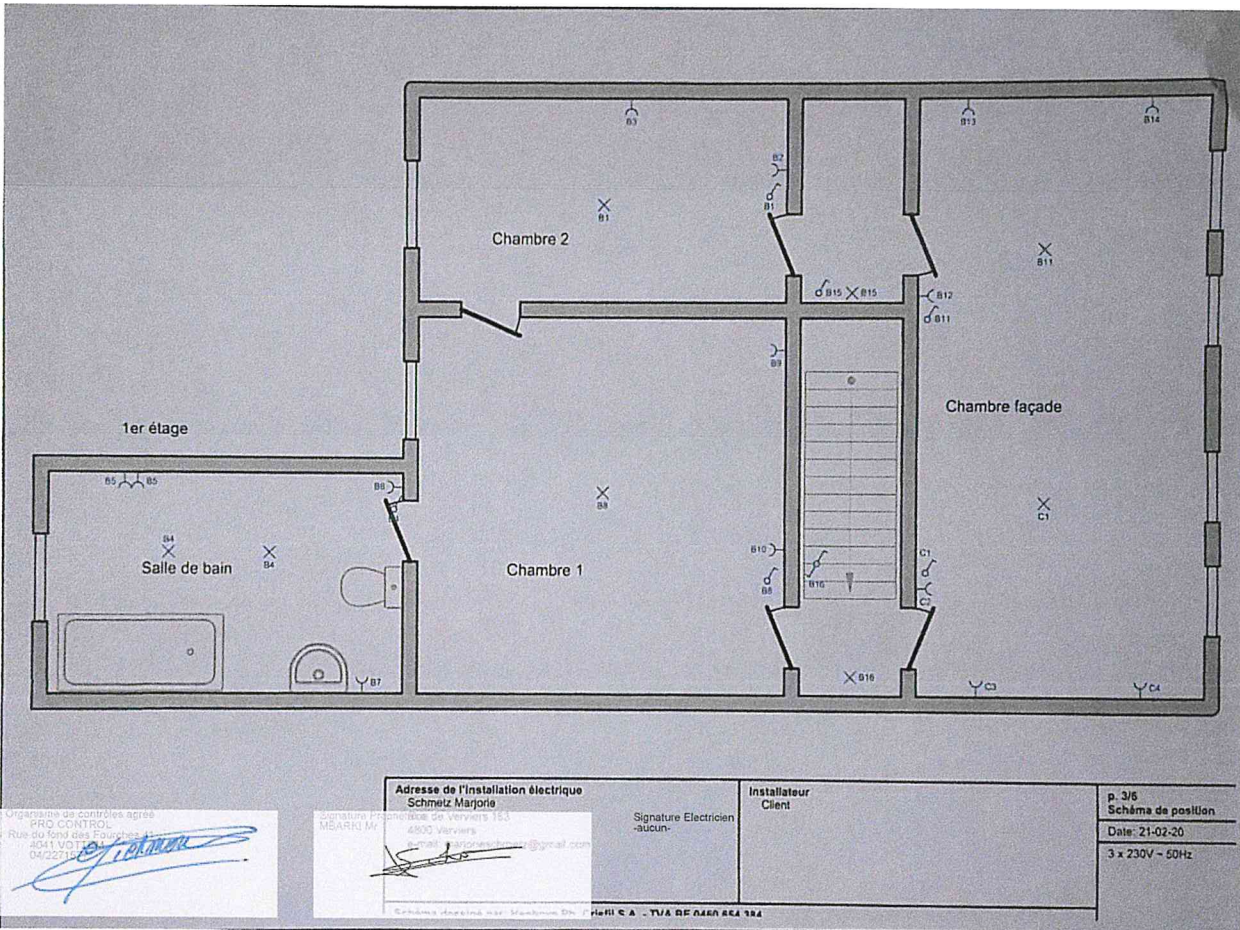
Adresse de l'installation électrique
Schmetz Marjorie
4302, Verviers
Signature Prospectiveur
MARJorie

Signature Electricien
-aucun-

Installateur
Client

p. 1/6
Schéma unifilaire
Date: 21-02-20
3 x 230V - 50Hz





Originaire de contrôles après
 PRO CONTROL
 Rue de l'Industrie des Tranchées 11
 4041 VOITURIEUX
 04/227115

Adresse de l'installation électrique
Schweiz Margorie
 Signature Praticien
 MBARKI M. 4800 Varviers
 e-mail: msc@procontrol.com

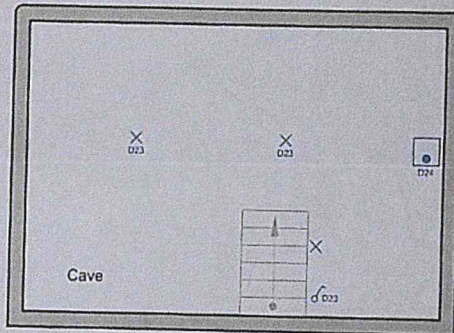
Signature Electricien
 -aucun-

Installateur

Cient

p. 3/5
 Schéma de position
 Date: 21-02-20
 3 x 230V - 50Hz

Texte



Organisme de contrôle agréé
PRO CONTROL
Rue du fond des Fourches
4041 VOITRIN
04/227124

Adresse de l'installation électrique
Schmetz Marjorie
40330, Wavreux
Signature Electricien
Signature Client

Signature Electricien
-aucun-

Signature Client

p. 4/6
Schéma de position
Date: 21-02-20
3 x 230V - 50Hz

- A Vers A'
- A' Prise cuisine, four, hotte, micro-ondes, TV
- B Ecl. escalier bas et haut, écl. + prise chambre 1-2 & façade, salle de bain, escalier + sas mansarde, écl. mansarde côté jardin.
- C Eclairage chambre façade + prise (partie bureau -ordinateur)
- D Eclairage cuisine, éclairage + prise salle a manger, salon, buanderie, cave, extérieur.
- E Eclairage hall d'entrée.
- F Sonnette.
- G Prise congélateur.
- L Prise séchoir.
- K Prise machine à laver
- J Eclairage + prise douche rez de chaussée

Organisme de contrôles agréé
PRO CONTROL
Rue du Fond des Forges 11
4041 VOITURIEUX
042227150

Signature Prestataire
MEARKI M.
Schmetz, Marquay
Rue de Marigny 163
58000
mearki@procontrol.com

Adresse de l'installation électrique

Signature Electricien
-aucun-

Installateur
Client

p. 5/6
Liste des circuits
Date: 21-02-20
3 x 230V - 50Hz

